

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés à OFFENDORF

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		/ / / / / / / / / / / / / / / /	
		/ / / / / / / / / / / / / / / /	
		/ / / / / / / / / / / / / / / /	

Pièces justificatives à joindre au présent dossier

- Une copie du livret de famille (**pages des parents et de l'enfant**) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les parents séparés ou divorcés : jugement de divorce ou attestation sur l'honneur signée par les deux parents précisant la résidence principale de l'enfant
- Tout autre document que vous jugerez utile

Le dossier complet est à retourner **complet** en Mairie, au plus tard le 7 mars 2025

Pendant les horaires d'ouverture de la mairie du lundi au jeudi de 9h à 12h - 15h à 18h (fermé le mardi matin et jusqu'à 17h le vendredi)

Dans ce même temps, il conviendra de caler le Rv Pédagogique avec la Directrice de l'école maternelle pour l'admission définitive de l'enfant le 14 ou 21 mars.